

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 PP 38** Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2011, par lequel M. le Préfet de Police lui demande l'autorisation de régler à l'amiable les conséquences de divers accidents dont la responsabilité incombe à la commune de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Préfet de Police est autorisé à procéder, à concurrence des sommes indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'indemnisation des victimes désignées ci-après en réparation d'accidents dont la responsabilité incombe en totalité à la commune de Paris.

Dommages occasionnés par des faits imputables à l'activité de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris

Nom du bénéficiaire	Somme due en euros	Date de l'accident	Numéro du dossier
M.A.C.S.F. assurance subrogée dans les droits et actions de son assuré, M. Philippe DUFOUR	1.830,11	18/04/2009	28476 SP/YD
Cabinet NIEPCE	658,32	14/01/2010	29373 SP/YD
LAMY PARIS NATION	1.135,18	20/07/2009	28726 SP/YD
MACIF LOIR BRETAGNE assurance subrogée dans les droits et actions de son assuré, M. Stéphane GOODENDAY	765,93	10/02/2010	28980 SP/YD
Cabinet J L M, Agent général AXA COURTAGE, assurance subrogée dans les droits et actions de son assuré, M. Guillaume ARRATA	974,38	20/09/2009	29426 SP/YD
Cabinet ELHADAD-RAMON, Agent général AXA, assurance subrogée dans les droits et actions de son assuré, M. Salim STAMBOUL	1.843,45	28/04/2010	29247 SP/YD
<b>TOTAL</b>		<b>7 207,37</b>	

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2011, à concurrence d'une somme de 7.207,37 euros sur les crédits inscrits au chapitre 921, article 921-1312, compte nature 678.